Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 035-213503071-20251127-2025DCM65-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
-----CANTON-----
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 21/11/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14 *(Y Massé n'a pas pris part au vote)*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène FRÉNOY, Maire.

Etaient présents : Philippe TESSIER, Diane ACHTEN, Yannick MASSÉ (Adjoints), Christine DEMAY, Jean-Claude HARLÉ, Mireille LEVACHER, Colette PIEL, Madeleine PIEL, Michel POULNAIS, Jean-Jacques ROUAULT, Valérie URVOY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François RENAIS a donné pouvoir à Marie-Hélène FRÉNOY
Célia BOUVIER a donné pouvoir à Philippe TESSIER
Vivien HANOT a donné pouvoir à Diane ACHTEN

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-65 – Association DÉCLIC CONVENTION 2026/2028
Inscrit à l'ordre du jour

Mme la Maire présente la proposition de renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Saint-Pern et l'Association Déclic de Romillé.

Elle rappelle que cette convention porte sur le développement d'une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi de la commune de Saint-Pern ou sa proximité, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Cette action sera organisée sous forme de Chantier d'Insertion et de Développement Local réalisant des travaux liés à l'entretien des espaces verts publics, des espaces naturels et propreté urbaine.

La commune de Saint-Pern souhaite soutenir financièrement l'Association dans sa démarche d'insertion. Cet engagement se traduit par sa volonté de confier la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi qui seront effectuées d'une part dans le cadre de travaux d'entretien de chemins de randonnées moyennant le versement d'une subvention annuelle d' un montant de 8 640,00 € pour le fonctionnement de l'association.

D'autre part, la commune s'engage à proposer sur son territoire une enveloppe de travaux correspondant à une activité de 480 heures totales x 15 €/heure soit un coût annuel de base de 7 200 €.

MHF

Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 035-213503071-20251127-2025DCM65-DE

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR (Yannick Massé n'a pas pris part au vote, étant membre du bureau dans l'Association) valide les termes de la convention de partenariat susmentionnée qui sera conclue pour 3 ans, soit du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2028 et charge Mme la Maire de la signer, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

